



République française  
Département de Loire-Atlantique  
Commune de Guérande – CCAS

## Délibération du Conseil d'Administration du CCAS / n° 6\_2022 Séance du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à 18 heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le vingt-quatre mars 2022, s'est réuni au CCAS sous la présidence de Mme Ghislaine HERVOCHE, Vice-Présidente du CCAS.

**Étaient présents :** Mme Ghislaine HERVOCHE ; Mme Rose-Anne MOREAU ; M. Stéphane SIMON ; Mme Marie-Catherine BAZIRE ; M. Clément CHAUSSEE ; Mme Sylvie COSTES ; M. Roger DECOBERT ; Mme Myriam JAWORSKI ; M. Nicolas PALLIER ; M. Michel ROCHARD ; Mme Aurélie SALADIN.

**Étaient excusés :** M. Nicolas CRIAUD (donne pouvoir à Mme MOREAU) ; M. Yannick DANIO (donne pouvoir à Mme COSTES) ; Mme Mercédès FORGE ; Mme Caroline LEBEAU (donne pouvoir à Mme HERVOCHE) ; Mme Suzanne LOGODIN (donne pouvoir à M. ROCHARD) ; Mme Gwendoline MORAND GABARD.

**Étaient absents :**

**Secrétaire de Séance :** Direction du CCAS.

## **Objet : Approbation du compte de gestion 2021**

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;



Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil d'Administration déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Par délégation du Président,  
Ghislaine HERVOCHE**  
*Vice-Présidente du CCAS  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire en charge des Solidarités,  
de la Famille et de l'Education*

